

REPORTAGE

VOLUME 49, N° 06

FÉVRIER 2018

Syndicat de l'Enseignement du Grand-Portage



Le grand livre du ministre de l'Éducation

Natacha Blanchet, présidente | natacha.blanchet@segp.ca

Notre école de demain, notre école québécoise, cette école qui est, actuellement, repensée. Elle est réfléchiée avec l'aide de plusieurs personnages provenant de différents milieux, sauf de l'éducation : des fonctionnaires, des sous-ministres, trois magiciens, l'un cuisinier, l'autre spécialiste de l'Ironman et un dernier, architecte et probablement encore bien d'autres.

C'est ainsi que les nouveaux domaines généraux de formation, dans le programme de formation générale de l'éducation, apportent la venue de contenus en éducation à la sexualité et en orientation scolaire. Ces nouveaux contenus sont, une fois de plus, un bel exemple de réticence face à la consultation des enseignants. Encore, les acteurs proviennent d'autres corps d'emploi, le personnel de l'éducation est trop souvent oublié. Bien sûr, les enseignants sont invités à participer aux comités faisant la mise en place d'activités d'apprentissage, mais les grandes lignes des canevas sont développées par d'autres personnages secondaires.

Pourquoi les personnages principaux ne seraient-ils pas les enseignants en matière d'éducation et de contenus? Qui sont les experts en matière de pédagogie, monsieur Proulx? Qui vit avec les élèves des écoles et centres du Québec au quotidien? À quand pourrions-nous devenir les acteurs, les personnages principaux, voire même les héros dans notre livre de l'école de demain?

Franchement, je crois qu'avec toutes les dérives des dernières années quant à la réforme, à la gestion axée sur les résultats, les données probantes, etc., les enseignants devraient être associés au projet de société relativement à

l'éducation. Nous réclamons notre rôle, monsieur Proulx.

Avec la Politique sur la réussite éducative et la loi 105, des changements ont été élaborés quant à la gestion axée sur les résultats, les plans d'engagement des commissions scolaires et les projets éducatifs des écoles. Dans les plans d'engagement, le comité de parents et les directions d'établissements (CCG) peuvent y faire des **recommandations**. Étrangement, le personnel enseignant n'est que consulté sur les orientations et objectifs envisagés pour les douze prochaines années, encore un bel exemple de l'absence de l'enseignant au cœur de cette histoire.

Ici, au Grand-Portage, du côté de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, aucun enseignant et personnel de l'éducation ne siège sur le comité de pilotage menant à l'aboutissement d'un plan sur douze années. Pourquoi?

Heureusement, à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, la direction générale m'a demandé d'y participer. Par contre, le personnel de l'éducation y est minoritaire avec trois représentants sur vingt, dont une représentante pour le personnel de soutien et une autre, pour les professionnels. Cette représentativité me semble minime pour l'écriture des lignes directrices de notre histoire. Sans rien vouloir enlever aux directions de la Commission scolaire, je crois que les enseignants devraient être en nombre proportionnel de la place qu'ils occupent dans le monde scolaire.

Impérativement, vous, enseignantes et enseignants du SEGP (CSQ) devrez, d'ici le mois de mai, apporter votre avis sur les contenus de ces plans d'engagement lors de la tournée de consultation des commissions scolaires.

Par conséquent, sachons que des enseignants interpellés pour leur professionnalisme pourraient vraiment croire à leurs compétences. L'implication des enseignants dans les projets de notre système d'éducation nourrirait le bien-être collectif de notre société de demain. Est-ce que faire **confiance** aux enseignants pourrait être la clé de la réussite contrairement au courant actuel du bien-fondé des données probantes?

Intégrer l'enseignant dans notre école du futur ferait en sorte que l'école québécoise et son personnel

enseignant se porterait assurément mieux. Du personnel confiant et heureux entraînerait un mouvement positif et constructif et ferait en sorte que les élèves des écoles et des centres soient plus heureux et plus confiants dans un milieu scolaire plus riche et plus stable pour tous.

Alors messieurs Proulx, Tardif et D'Amours, faites-en sorte que nous, enseignants fassions partie de l'histoire de l'école du futur.

N. B.— Visionner la vidéo de la FSE sur le site web du SEGP (CSQ).

Natacha Blanchet

DANS MON BULLETIN	
Prise de congé spéciaux selon 5-14.02 (G) 2.	2
Fonds de pension, RREGOP, modifications	3
Informations pour les EHDAA	4
Impôt et assurance collective	4
Session de préparation à la retraite	4
Dates importantes	5
Taux et échelle de traitement	6
Commande des agendas 2018-2019	7
Communiqué FSE—Hausse des salaires des médecins-spécialistes	7
25 ^e anniversaire du mouvement EVB-CSQ	8
Agenda	8



Prise de congés spéciaux selon 5-14.02 (G) 2. Interprétation divergente de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Amélie Ouellet, CRHA
Conseillère en relations du travail | amelie.ouellet@segp.ca

Lors de la dernière **négo­cia­tion locale**, il a été convenu de faire un ajout dans les motifs prévus aux congés spéciaux qui permettent aux enseignants de s'absenter en vertu de 5-14.02 (G) de l'entente nationale et de 5-14.02 G) 2. de l'entente locale.

Il est maintenant possible de s'absenter sans perte de traitement la journée de l'événement lors de la maladie grave d'un proche parent (telle qu'elle est définie par la Loi sur les normes du travail) nécessitant une hospitalisation ou un recours urgent à des soins médicaux auprès d'un médecin spécialiste ou un examen à l'hôpital.

Malgré que l'employeur a adhéré à notre position à la table de négociation et a ainsi apposé sa signature sur votre contrat de travail, il avance aujourd'hui que cette prise de congé est reliée à la notion de force majeure.

Une démonstration de notre interprétation sur l'utilisation des **congés spéciaux** en vertu de cette clause a été faite à la table de négociation, a été représentée dans nos échanges et discussions récentes avec la Commission et soutenue par une décision arbitrale qui confirme nos propos. Nous avons déjà mentionné par écrit notre total désaccord à la Commission en soutenant que 5-14.02 G) 2. permet d'autres motifs sur lesquels les parties s'entendent et conviennent d'accorder une permission d'absence sans perte de traitement.

Pour une illustration concrète de notre position, il nous apparaît évident que si un enseignant doit **accompagner un proche parent gravement malade** lors de l'hospitalisation, lors d'un recours

urgent à des soins médicaux auprès d'un médecin spécialiste ou lors d'un examen à l'hôpital, l'enseignant peut utiliser cette banque de congé spécial pour justifier son absence.

Les motifs prévus à 5-14.02 G) 2. de l'entente locale **ne requièrent pas la rencontre simultanée des caractéristiques que l'événement de force majeure exige**. En effet, ces termes réfèrent à des événements qui constituent des **motifs** que les **parties locales ont convenus** qu'ils justifiaient une permission d'absence sans perte de traitement en vertu de 5-14.02 G) de l'entente nationale.

Au **conseil régional des délégués** du 21 novembre et du 30 janvier dernier, nous avons eu des discussions à ce sujet. Sachez que de nombreux échanges verbaux et écrits ont aussi eu lieu avec les ressources humaines à la Commission scolaire et avec la direction générale sur ce même sujet.

La Commission ne veut rien entendre et le SEGP (CSQ) n'a d'autres choix que d'envisager **faire trancher ce débat** devant un décideur qui viendra, selon notre avis, confirmer l'interprétation déjà faite par le passé de cette disposition sur laquelle la Commission et le Syndicat ont convenu d'accorder une permission d'absence sans perte de traitement. Nous ne souhaitons à personne de devoir accompagner un être cher gravement malade, mais advenant l'arrivée d'un tel événement et que la **commission vous refuse l'utilisation** de cette banque pour justifier votre absence, contactez-nous. Le SEGP (CSQ) contestera par **grief** de telles décisions de la Commission.

Amélie Ouellet



Fonds de pension, RREGOP, modifications législatives 2019 et 2020

Michel Bergeron

Conseiller en relations du travail | michel.bergeron@seqp.ca

Quelles sont ces modifications?

À compter du 2 juillet 2019, l'âge de la retraite sans réduction passe de 60 à 61 ans. Une personne qui a 58 ans avait deux années de réduction (60-58), elle aura 3 ans de réduction (61-58) après le 1^{er} juillet 2019.

À compter du 2 juillet 2020, la réduction actuarielle passe de 4 % à 6 %. Si une personne avait 3 ans de réduction (61-58), cette réduction passe de 8 % à 12 %.

Un facteur 90 est introduit. Une personne qui aura 30 années de service à 60 ans n'aura pas de réduction de rente même si elle n'a pas 61 ans.

Une application graduelle de l'augmentation du nombre d'années cotisable à compter du 1^{er} janvier 2017 pour atteindre 40 ans au 1^{er} janvier 2019.

Est-ce que je vais devoir partir à la retraite avant ces modifications?

La réponse à cette question est variable. Il n'y a pas de lien direct à faire. Chaque cas est différent. Il faut donc prendre le temps d'évaluer l'impact de ces nouvelles mesures.

Comment puis-je connaître l'impact réel?

Vous pouvez demander des estimations de rente de retraite pour des départs à différents moments, par exemple, pour une retraite au 1^{er} juillet 2019, au 1^{er} juillet 2020 et 1^{er} juin 2021.

Votre Syndicat peut vous préparer ce type d'estimation de rente de retraite du SEGP (CSQ). La première étape est de faire la demande d'un *État de participation* au RREGOP à Retraite-Québec. Votre Syndicat peut vous fournir le formulaire pour en faire la demande. L'État de participation présente le service que vous avez au RREGOP et permettra la préparation d'estimation de rente de retraite.

Il est vraiment intéressant de faire l'évaluation de l'impact de ces modifications. Vous pourrez ainsi mieux planifier votre prise de retraite.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au bureau du SEGP (CSQ), il nous fera plaisir de répondre à vos interrogations.

Michel Bergeron

Cueillette d'information pour les services EHDAA et le comité EHDAA école

Les écoles des deux commissions scolaires seront interpellées bientôt pour faire une analyse de leurs besoins en service aux EHDAA pour 2018-2019. Le comité paritaire au niveau de la commission scolaire recevra, par la suite, les demandes des écoles afin de faire des recommandations pour les services qui seront accordés.

Le personnel enseignant des écoles devrait donc être interpellé par la direction ou vos représentants au comité EHDAA école pour connaître les besoins de chacun.

Les discussions pour établir les besoins des écoles doivent nécessairement passer par le comité EHDAA de votre école.

Vous devez donc vous assurer que votre direction n'oublie pas de convoquer bientôt votre comité-école.

Michel Bergeron



Impôt et assurance collective

Il est possible, et ce, aux deux palliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, leur personne conjointe ou leur personne à charge.

À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Pour être admissible au crédit d'impôt provincial, il faut avoir déboursé des frais médicaux pour un montant supérieur à 3 % du revenu net. Pour le fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants : 3 % du revenu net ou 2 268 \$.

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant d'avoir le relevé des prestations d'assurance maladie pour l'année concernée. Voici la manière dont vous pouvez vous le procurer selon votre statut au cours de l'année 2017 :

Une personne salariée peut obtenir son relevé de prestations **gratuitement** : par l'intermédiaire du site ACCÈS | assurés de SSQ au www.ssq.ca pour les personnes déjà inscrites à ce service offert par la SSQ. Vous pouvez aussi l'avoir de façon manuscrite au coût de 10 \$ en communiquant avec la SSQ.

Michel Bergeron



Stéphanie Paradis
Adjointe administrative
stephanie.paradis@segp.ca

À 5 ans de votre retraite? Inscrivez-vous à la prochaine session de préparation à la retraite

L'Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) offre une session de préparation à la retraite qui s'adresse aux enseignantes et aux enseignants qui prendront leur retraite d'ici cinq ans.

Au menu cette session :

- / Questions juridiques
- / Adaptation psychosociale et santé
- / Questions financières
- / Assurances
- / Régimes de retraite
- / etc.

La session commence le vendredi soir à 18 h et se poursuit le samedi matin jusqu'à environ 16 h. Les frais d'inscription sont de 50 \$ pour les membres (ces frais sont payés pour vous par le SEGP (CSQ)) et de 60 \$ pour les conjointes ou les conjoints non-membres.

Si vous désirez vous inscrire à cette session de préparation à la retraite, veuillez communiquer avec **Stéphanie Paradis** par courriel ou par téléphone.

Date limite pour vous inscrire : **mercredi 28 mars 2018.**

Les vendredi 13 et samedi 14 avril
prochain à Lévis.



Stéphanie Paradis

Dates importantes

Affectation secteur des jeunes	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Demande de mutation volontaire	Au plus tard le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai
Changement de poste (spécialistes seulement)	Pas de demande nécessaire	Avant le 1 ^{er} mai
Projet de postes-écoles	Avant le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai
Projet d'affectation-école	Avant le 15 mai	Avant le 15 mai
Affectation des spécialistes	Avant le 15 mai	Avant le 15 mai
Bassin des excédents	Entre le 15 et le 25 mai	Entre le 15 et le 25 mai
Bassin des mutations volontaires	Au mois d'août et avant le 23 août	Entre le 25 mai et le 30 juin

Congés	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Demande de réduction de tâche	Avant le 23 juin	Avant le 1 ^{er} juin
Demande de congé sans solde annuel	Avant le 1 ^{er} mai	Avant le 15 avril
Demande d'une retraite progressive	Pas de délai prescrit	Pas de délai prescrit

Liste de priorité	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Choix de champ	Avant le 15 juin	Avant le 15 juin
Ajout d'un champ ¹	Avant le 15 juin	Au plus tard le 1 ^{er} avril

Autres dates	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Confirmation de la tâche	Avant le 15 octobre	Avant le 15 octobre
Calcul du dépassement	Après le 15 octobre	Après le 15 octobre
Fournir les documents pour le reclassement rétroactif	Au plus tard le 31 mars	Au plus tard le 31 mars

¹Pour la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, il est possible de s'inscrire dans deux champs, soit le champ prioritaire et le deuxième champ.

Taux et échelle de traitement

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, ce sont les taux et l'échelle de traitement au 141^e jour de 2016-2017 qui s'appliquent. À compter du 141^e jour de 2017-2018, il y aura une augmentation des taux et de l'échelle de traitement de 2 %. Vous retrouvez un tableau qui regroupe ces informations.

Note :

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience augmentée de :

- **Deux échelons** dans le cas où sa scolarité est évaluée à 17 ans
- **Quatre échelons** dans le cas où sa scolarité est évaluée à 18 ans
- **Six échelons** dans le cas où sa scolarité est évaluée à 19 ans.

La prime de responsable d'immeuble est présentement de 1 569 \$ à la rentrée et de 1 600 \$ au 142^e jour de l'année scolaire 2018-2019.

Échelon	Taux depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017 (\$)	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018 (\$)
1	40 578	41 390
2	42 303	43 149
3	44 103	44 985
4	45 976	46 896
5	47 931	48 890
6	49 968	50 967
7	52 092	53 134
8	54 308	55 394
9	56 616	57 748
10	59 023	60 203
11	61 533	62 764
12	64 149	65 432
13	66 874	68 211
14	69 718	71 112
15	72 681	74 135
16	75 769	77 284
17	78 992	80 572

Suppléance		
Durée de remplacement	Taux qui s'appliquent à la rentrée 2017	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018
60 minutes ou moins	40,57	41,38
Entre 61 minutes et 150 minutes	101,42	103,45
Entre 151 minutes et 210 minutes	141,99	144,83
Plus de 210 minutes	202,85	206,90

Suppléance au secondaire, pour les périodes de plus de 60 minutes :	Taux sur 60 minutes et moins	X la durée de la période
	50	

TAUX HORAIRE ET À LA LEÇON			
Titre	Scolarité	Taux qui s'appliquent à la rentrée 2017	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018
Enseignante ou enseignant à taux horaire	Ne s'applique pas	52,96	54,02
Enseignante ou enseignant à la leçon	Moins de 17 ans de	52,96	54,02
	17 ans	58,80	59,98
	18 ans	63,66	64,93
	19 ans	69,41	70,80

Vous avez commandé votre agenda?

L'outil de travail quotidien 2018-2019

Le SEGP (CSQ) est à la préparation de l'agenda 2018-2019. Nous finalisons présentement les documents et informations que nous devons faire parvenir à l'éditeur. Les concours de dessin pour les élèves et de photo pour le personnel enseignant sont maintenant terminés. Nous remercions celles et ceux qui y ont participé. Les personnes gagnantes seront dévoilées au congrès du SEGP (CSQ) le 14 mars prochain.

COMMANDE DES EXEMPLAIRES DE L'AGENDA

Vous êtes enseignant(e) régulier(e)?

C'est maintenant la cueillette des commandes. Les personnes déléguées des écoles et des centres doivent nous faire parvenir bientôt le nombre d'exemplaires nécessaire. Nous vous invitons donc à solliciter la personne déléguée de votre école pour vous assurer qu'il vous réserve un agenda pour 2018-2019 et qu'il fasse le suivi au SEGP (CSQ) à l'aide du formulaire remis lors dernier CRD.

Vous faites partie du personnel à statut précaire et n'êtes pas affecté à une école ou un centre?

Vous pouvez communiquer avec votre Syndicat pour réserver un exemplaire. Nous mettrons aussi en place une procédure pour la cueillette des agendas en juin. Soyez vigilant et surveillez l'information supplémentaire que nous publierons dans un prochain Reportage et sur notre page Facebook.

Nous rappelons que l'agenda syndical est financé par des commanditaires locaux et que le SEGP (CSQ) reçoit environ 1 000 \$ qui est utilisé pour le fonds Lorraine. Ce fonds permet d'aider des élèves dans le besoin pour des vêtements, de la fourniture scolaire, etc. Le conseil de direction du SEGP (CSQ) accorde l'aide à la suite de demandes d'un (e) de ses membres.

Michel Bergeron

IMPORTANTE HAUSSE DE SALAIRE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES : AURIEZ-VOUS ENCORE OUBLIÉ DE CONSULTER LES PROFS, M. PROULX?

« C'EST ENVERS LES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT A UNE DETTE », JOSÉE SCALABRINI, PRÉSIDENTE DE LA FSE-CSQ

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) s'indigne que le gouvernement Couillard n'ait pas pu trouver les ressources nécessaires pour les enseignants, mais qu'il offre de très généreuses augmentations aux médecins spécialistes du Québec. En effet, on apprenait ce matin que le gouvernement allouerait environ 2 milliards de dollars d'ici à 2023 aux 10 000 médecins spécialistes du Québec. Pire, on lisait hier que Québec présentait le versement de cette somme comme un remboursement de dette et non une augmentation de rémunération.

« On a tous vraiment l'impression que c'est deux poids, deux mesures quand il est question du salaire des enseignants du Québec et du salaire des médecins. C'est insultant. Les enseignants québécois sont à tous points les moins bien payés au Canada selon les dernières données de Statistique Canada. Il est plus que temps de donner le nécessaire coup de barre. Monsieur Couillard, pour la valorisation de la profession enseignante, on repassera. C'est envers les enseignants du Québec que vous avez une dette », a déclaré Josée Scalabrini, présidente de la FSE. Rappelons que l'entente dévoilée ce matin prévoit que le salaire moyen des spécialistes dépassera les 400 000 \$, ce qui ferait d'eux les médecins spécialistes les mieux payés au Canada. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/520460/quebec-devoile-les-grandes-lignes-de-son-entente-avec-les-medecins-specialistes>

On peut trouver les données sur le salaire des enseignants québécois, les moins bien payés au Canada, à l'adresse suivante : (<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/2017001/t/tbld2.1-fra.htm>).

Voici un petit rappel des positions gouvernementales sur les demandes salariales des enseignants, qui ne sont pas près d'être oubliées par la FSE-CSQ.

« Le gouvernement n'a pas les moyens de payer aux enseignants toutes les hausses de salaire qui résultent de la relativité salariale, reconnaît le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux. La nouvelle offre prévoit une clause « spécifique » aux enseignants : ils toucheraient des augmentations, mais elles seraient moindres que ce que prévoit officiellement son exercice qui vise à corriger des iniquités dans les échelles salariales. » La Presse, Tommy Chouinard, 8 novembre 2015.

<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201511/08/01-4918575-enseignants-des-hausses-moindres-que-prevu-reconnait-coiteux.php>

« Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, estime que les enseignants vont le suivre s'ils ont vraiment à cœur l'intérêt des enfants et non pas une augmentation de salaire. » Journal de Montréal, Jean-Nicolas Blanchet, 14 septembre 2015.

<http://www.journaldemontreal.com/2015/09/14/coiteux-froisse-les-enseignants>

Le gouvernement du Québec qui dit faire de l'éducation une priorité doit maintenant passer de la parole aux actes en priorisant les quelque 100 000 enseignantes et enseignants, envers qui il a clairement une importante dette à régler.

Source : FSE

VOYAGE DE RÊVE EN TÊTE ?

Visitez lapersonnelle.com/concours-csq pour découvrir les détails du concours 2017!

Les protections RésAirt CSQ
Assureur choisi par la CSQ

laPersonnelle
La bonne combinaison.

Des cartes de souhaits EVB-CSQ pour un monde meilleur

Le mouvement EVB-CSQ fête son 25^e anniversaire cette année et diverses activités ponctueront cet évènement.

Engageons les jeunes dans une activité simple, accessible et créative!

Comment? Le comité EVB du SEGP (CSQ) invite tous les jeunes des établissements reconnus à participer à ce mouvement collectif en faisant une carte de souhaits pour un monde meilleur à raison d'une carte par jeune ou par groupe de jeunes.

Vous pouvez télécharger le guide de l'activité sur le site EVB. <http://www.evb.lacsq.org/evenements/25e-ebv-csq/>.

Ces cartes de souhaits seront acheminées au colloque du 25^e les 18 et 19 avril prochain puis déposées à l'Assemblée nationale.

Vous avez jusqu'au **15 mars** pour faire parvenir vos cartes au SEGP (CSQ).

France Bélanger
Responsable EVB



AGENDA

MARS

5 au 9 mars	Bonne relâche!
13 mars	CCC Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
14 mars	Congrès spécial
20 mars	CCC Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
26 mars	Conseil d'administration
27-28-29 mars	Conseil fédéral FSE

AVRIL

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'UNITÉ D'ACCREDITATION

9 avril	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
11 avril	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs



Suivez-nous sur Facebook
Retrouvez-nous sur le WEB

Syndicat de l'Enseignement du Grand-Portage (CSQ)

Édifice Monique-Fitz-Back
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544
Télécopie : 418 867-8365
www.segp.ca

Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.